

Intercom Bernay Terres de Normandie  
Délibération n°RH2017-28  
Conseil communautaire du 28 septembre 2017

## INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 -

#### Délibération n° RH2017-28

*Effectif du conseil communautaire : 128 membres*

*Membres en exercice : 128*

*Membres présents : 90*

*Membres votants : 112 (dont 22 pouvoirs)*

*Date de la convocation : 21/09/2017      Date de l'affichage : 22/09/2017*

*L'an deux mil dix-sept et le jeudi vingt-huit septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

*Etaient présents : M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, M. FINET Pascal, Mme ANGOT Josiane, Mme BLOTIERRE Julie, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme TURPIN Annie, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, M. GIFFARD Franck, Mme MARGUERITE Ana, M. BEURIOT Valéry, M. CHOULEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, Mme CARISSAN Béatrice, M. PRIVE Bruno, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT-BELET Patrick, M. JEHANNE Eric, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAPPELLE Hubert, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. HEUTTE Yvon, Mme RODRIGUE Colette, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, M. DELEU Philippe, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. LEFEVRE Daniel*

Etaient absents : M. BETOURNE Dominique, M. DAVION Olivier, Mme VARANGLE Ingrid, M. MECHOUD Alain, M. ADELIN Jean-Michel, M. BOISSIERE Bernard, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien

Etaient excusés : M. LELOUP Gérard, M. PORTAIS Alain, Mme ROCFORT Françoise, M. ROEHM Sébastien, M. SZALKOWSKI Denis, M. HENON Jérôme, M. DUVAL Yves, Mme POTTIER Lydie

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme LECONTE Anne-Marie pouvoir à Mme DROUIN Colette, M. BIBET Pierre pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie pouvoir à Mme ANGOT Josiane, Mme LEMOINE Béatrice pouvoir à Mme BLOTIERRE Julie, M. SANDIN Christopher pouvoir à M. WIRTON Philippe, M. SOURDON André pouvoir à M. FROIDMONT Pascal, Mme VAGNER Marie-Lyne pouvoir à M. GRAVELLE Nicolas, Mme VANDERHOEVEN Sandrine pouvoir à Mme TURPIN Annie, M. BEAUFILS Lionel pouvoir à Mme LEROUUGE Valérie, Mme BINET Brigitte pouvoir à M. CHOLEZ Manuel, M. LAIGNEL Pascal pouvoir à M. LE BAILLIF Jacques, M. DESCAMPS Joël pouvoir à M. CHALONY Gilbert, M. LECOQ Didier pouvoir à M. BAISSÉ Christian, Mme CANU Françoise pouvoir à M. JEHANNE Eric, M. GROULT Daniel pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle pouvoir à M. VAMPA Marc, Mme VAN DEN DRIESEN Agnès pouvoir à Mme DRAPPIER Michèle, M. ANTHIERENS André pouvoir à M. BARON Marc, M. JUIN Jean-Bernard pouvoir à M. SAMPSON Jean, M. PREVOST Lionel pouvoir à Mme VATINEL Martine, M. FILET Gérard pouvoir à M. MALCAVA Didier

---

**Objet :**  
**Modification de la durée hebdomadaire de travail de certains agents**

---

En application du décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet et du décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a fait les propositions à certains de ses agents afin d'augmenter ou de diminuer leur temps de travail hebdomadaire, lesquelles ont été acceptées.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de ces agents susmentionnés à compter du 1er octobre 2017.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**DÉLIBÉRATION**

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991 ;

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable des agents concernés ;

**APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITÉ :**

- **ACCEPTE** de modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de ces agents susmentionnés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 comme suit :
  - ♦ augmentation du temps de travail hebdomadaire de 7.45/35<sup>ème</sup> à 10.48/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
  - ♦ diminution du temps de travail hebdomadaire de 3.25/35<sup>ème</sup> à 2.61/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
  - ♦ diminution du temps de travail hebdomadaire de travail hebdomadaire de 6.61/35<sup>ème</sup> à 5.24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;

- ♦ diminution du temps de travail hebdomadaire de travail hebdomadaire de 5.29/35<sup>ème</sup> à 4.70/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
  - ♦ diminution du temps de travail hebdomadaire de travail hebdomadaire de 6.28/35<sup>ème</sup> à 5.24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
  - ♦ diminution du temps de travail hebdomadaire de travail hebdomadaire de 7.06/35<sup>ème</sup> à 6.27/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
  - ♦ diminution du temps de travail hebdomadaire de travail hebdomadaire de 5.29/35<sup>ème</sup> à 4.70/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	112	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,

  
  
 Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170928-RH2017\_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Transmis au représentant de l'Etat (contrôle de légalité) le 5/10/2017  
Publié le 6/10/2017

Ampliation à :

- Madame la Responsable des Ressources Humaines de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.